

COMMUNE DE BRUGELETTE ARRONDISSEMENT D'ATH PROVINCE DE HAINAUT

Du registre aux délibérations du **Conseil communal**, il a été extrait ce qui suit :

Séance du 29 août 2024

Présents : M. DESMARLIERES, Bourgmestre-Président
M. STREBELLE, Mmes SCULIER et HUBEAU, Echevins
M. PATERNOTTE, Mmes LIÉGEOIS, RENARD, MM. RASSART, NIEZEN et THYS
Mmes BROHÉE, FACQ et GALLEMAERS, Conseillers.
M. ROLIN, Président du CPAS assiste à la séance avec voix consultative.
Mme KOWALSKA, Directrice générale.

Excusés :

OBJET : Personnel et mandataires communaux – Programmation sociale 2024.

LE CONSEIL COMMUNAL,

Considérant qu'il y a lieu de voter la programmation sociale 2024 – prime de fin d'année – pour l'ensemble du personnel communal, tant statutaire que contractuel, selon les modalités d'octroi définies dans l'arrêté royal du 9 décembre 2009 ;

Considérant qu'il y a lieu de voter la programmation sociale 2024 – prime de fin d'année – pour les mandataires communaux qui perçoivent un salaire de la Commune (Bourgmestre et Echevins) selon les modalités d'octroi définies dans l'arrêté royal du 16 novembre 2000 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la décentralisation;

DECIDE à l'unanimité

Article 1^{er} : de voter la programmation sociale 2024 pour l'ensemble du personnel communal, tant statutaire que contractuel, selon les modalités d'octroi définies dans l'arrêté royal du 9 décembre 2009.

Article 2 : de voter la programmation sociale 2024 pour les mandataires communaux qui perçoivent un salaire de la Commune selon les modalités d'octroi définies dans l'arrêté royal du 16 novembre 2000.

Article 3 : de transmettre la présente délibération :

- Au service comptabilité ;
- A Madame Sandra LOR, Receveur Régional ;
- Au secrétariat communal.

Fait à Brugelette, date que dessus.

La Directrice générale,
(s) K. KOWALSKA

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

Le Président,
(s) A. DESMARLIERES

La Directrice générale,

POUR EXPEDITION CONFORME,

Le Bourgmestre,

Karolina KOWALSKA

André DESMARLIERES